

VIE ASSOCIATIVE

Association Soleil à Parmentier

Aide à projet Ateliers d'apprentissage « Point Informatique pour Tous »

EXPOSE DES MOTIFS

L'atelier « Point Informatique pour Tous » a vu le jour en avril 2004 à l'initiative d'un comité de quartier pour pallier l'absence d'Espace Public Internet. Depuis sa création, ce sont plus de 250 personnes qui ont bénéficié d'une aide ponctuelle ou de plus long terme. Cette année, le « Point Informatique pour Tous » compte une quarantaine d'inscrits.

Ce lieu, original par son fonctionnement, est fondé sur le bénévolat des animateurs et sur l'entraide entre participants.

Il a pour but, outre la transmission des connaissances liées à l'informatique, de créer un lien intergénérationnel dans le quartier concerné. En effet, le local où est installé le « Point Informatique pour Tous » est partagé avec l'aide aux devoirs animé par le Secours Populaire et les jeunes utilisent les ordinateurs en fonction de leurs besoins.

L'atelier « Point Informatique pour Tous » utilise les "logiciels libres" et tente de faire en sorte que chacun puisse prendre en main son ordinateur, l'entretenir, accéder aux connaissances techniques de base (changer un disque dur, ajouter une barrette de mémoire etc...), installer un logiciel, retoucher des photos, faire de l'ordinateur un outil au service de l'utilisateur.

Outre l'apprentissage et l'usage de logiciels, l'atelier « Point Informatique pour Tous » travaille et réfléchit sur les notions d'informatique et libertés et d'informatique et société (2 réunions publiques ont été organisées avec des intervenants extérieurs). L'atelier souhaite aujourd'hui ouvrir de nouvelles possibilités d'apprentissage pour les usagers du Point Informatique.

Au vu du travail engagé et du service rendu par le « Point Informatique pour Tous », je vous propose de soutenir cette initiative par le versement d'une aide à projet de 2 200 € à l'association Soleil à Parmentier à laquelle est rattachée le « Point Informatique pour Tous ».

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

VIE ASSOCIATIVE

14) Association Soleil à Parmentier

Aide à projet Ateliers d'apprentissage « Point Informatique pour Tous »

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Ville à la vie associative dans le cadre des orientations du programme municipal,

considérant que l'association Soleil à Parmentier, par son atelier « Point Informatique pour Tous », souhaite poursuivre la lutte contre la fracture numérique en aidant, tant au plan technique que de la réflexion, les habitants à s'approprier l'outil informatique,

considérant que l'association Soleil à Parmentier a sollicité le soutien financier de la Ville pour la mise en place de ce projet,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 2 200 € à l'association Soleil à Parmentier pour la mise en place de l'action relative aux ateliers d'apprentissage du Point Informatique pour Tous.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 SEPTEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 26 SEPTEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 SEPTEMBRE 2017